



COMPTE-RENDU

Comité de pilotage site Natura 2000 « Chaîne des Puys » Mercredi 5 novembre 2014 à Orcines

Présents ou représentés

Belenguier Luc	SM PNR VA
Berthon Simon	ONF
Bertin Anne-Marie	Présidente de Dôme Union
Chambonnière Julien	DDT 63
Chaumet Martine	Mairie de Saulzet-le-Froid
Durand Héloïse	Chauves-souris Auvergne
Erard Stéphane	SM PNR VA
Fargues Sophie-Caroline	Communauté de communes des Cheires
Folleas Philippe	CEN Auvergne
Fournier Alain	Syndicat des sylviculteurs du Puy de Dôme
Gardes Roger	Maire de St-Genès-Champanelle, Président du SM PNRVA et Vice-Pdt de Clermont Communauté
Gigault Jean-Christophe	LPO et Mairie de Volvic
Hoarau Catherine	Communauté de communes Volvic Sources et Volcans
Mercier Alain	Maire de Nébouzat et Président de la Communauté de communes de Rochefort-Montagne
Mesbauer Michel	ONCFS SD 63
Montoloy Christine	SM PNR VA
Morge Philippe	Conseil général du Puy de Dôme
Morvan Jean-Marc	Maire d'Orcines
Perrier Claude	Mairie de Saint-Ours-les-Roches
Porte Antony	SM PNRVA
Pradinas Romain	Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)
Saillard Elisabeth	Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon
Suquet Thierry	Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme
Touret Serge	Président de la Communauté de communes des Cheires
Vaurillon Dominique	Mairie de Saint-Ours-les-Roches

Excusés

Allauze Gilles	Maire de Ceysnat
Ballut Christelle	ONF
Bianchi Olivier	Président de Clermont Communauté
Bonnichon Frédéric	Président de Communauté de communes Volvic Sources et Volcans
Coulon Philippe	Maire de Saint-Ours-les-Roches
Favre d'Anne Emmanuel	CRPF Auvergne
Girard Michel	Vice-Président du Conseil général du Puy-de-Dôme
Gouttebel Jean-Yves	Président du Conseil général du Puy-de-Dôme
Hamoumou Mohand	Maire de Volvic
Quinsat Cécile	Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
Lepetit Roger	Maire d'Aydat
Pellisier Patrick	Maire de Saulzet-le-Froid
Souchon René	Président du Conseil Régional d'Auvergne
Vignal Odile	Clermont Communauté

Ordre du jour

Elections de la structure animatrice du site et du Président du COPIL
Rappel synthétique sur Natura 2000 et le site Chaîne des Puys
Bilan de l'animation 2014 du site Natura 2000 « Chaîne des Puys »
Echanges sur des questions diverses
Perspectives d'action 2015

(Cf. : accès au diaporama/power-point diffusé lors du COPIL du 05/11/2014, en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/chaine-des-puys-fr8301052-r882.html>

(Cheminement depuis l'accueil du site www.puy-de-dome.gouv.fr : Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques > Natura 2000 > La vie des sites > Chaîne des Puys (FR8301052) > comités de pilotage).

Accueil et ouverture de la réunion

M. Morvan, maire d'Orcines et président du comité de pilotage de ce site Natura 2000, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour.

M. Gardes, Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) et maire de Saint-Genès-Champanelle souhaite également la bienvenue à l'ensemble des participants et précise que cette réunion est l'occasion de faire ensemble le bilan des actions sur le site et d'échanger sur les résultats de terrain.

La parole est passée à M. Suquet, Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, pour procéder aux élections.

Elections

M.Suquet, Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, organise les élections suivantes :

- le président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » :

M.Morvan se représente à la Présidence du COPIL. Aucune autre candidature ne se fait connaître. **Il est élu à l'unanimité.**

- la structure animatrice du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se représente comme structure animatrice du site. Il n'y a pas d'autre candidature. Aussi M. Gardes rappelle l'engagement du SMPNRVA sur le site et sa volonté de poursuivre dans cette voie.

Le SMPNRVA est élu à l'unanimité.

Un tour de table est organisé.

Rappel concernant la démarche Natura 2000 sur le site de la Chaîne des Puys

L. Belenguier (SMPNRVA) rappelle les grandes lignes de la démarche Natura 2000 ainsi que les enjeux identifiés sur le site.

Bilan des actions 2014

Présence des Gardes Nature :

L'une des actions phares sur le site de la Chaîne des Puys est la présence des **Gardes-nature** du SMPNRVA. Natura 2000 participe aux financements de ces 3 postes à hauteur de 90 jours (en complément du CG63, de la Région Auvergne et de Clermont Communauté).

Sur la Chaîne des Puys, 3.5 ETP de gardes nature sont présents au sein du SMPNRVA.

Stéphane Erard, garde nature au SMPNRVA sur la Chaîne des Puys, présente les actions réalisées en 2014 sur le site par les gardes nature. Les interventions se répartissent sur l'ensemble du site, et visent

principalement des travaux d'entretien, une veille écologique, une sensibilisation et une surveillance, un accompagnement des acteurs (notamment les estives), des avis / accompagnement sur les projets et manifestations sportives, les enlèvements de déchets...

M.Chambonnière explique que la Chaîne des Puys fait partie des 3 sites Natura 2000 Auvergnats sur lesquels ce dispositif de garde est en place.

M. Erard présente ensuite 2 chantiers importants réalisés en 2014 dans la cadre du programme de mise en valeur du site classé, qui ont concerné de fait ces sites Natura 2000 :

- entretien / restauration du sentier du Puy de Lassolas, avec un chantier élève du Lycée agricole de Saint-Flour ;
- restauration du sentier des chèvres (financement FEADER, CRA, CG63 et DREAL). Traité en 2006 par une restauration sur la partie haute, il était nécessaire de finaliser cette année sur la partie basse soumise à une érosion forte, par des techniques visant à gérer l'eau pour réduire le phénomène d'érosion et des aménagements permettant la canalisation de la fréquentation. Il y a eu quelques soucis de dégradations lors des orages de fin Août en 2014 qui seront à reprendre.

En 2015, des travaux de restauration auront lieu sur le secteur des Puys de Jumes et Coquille. Objectif : retrouver un chemin stable, en gérant l'eau notamment.

Mme Bertin : nécessité d'avoir une cohérence entre fragilité du site (pour lequel diverses actions sont engagées) et les manifestations sportives. Exemple : le passage de nombreux VTT (1500) entraîne des dégradations, peut être que le classement en Natura 2000 devrait permettre de contrôler cette fréquentation ? De plus, si la manifestation sportive est le cadre de leur première venue sur ce secteur, on peut s'attendre à ce qu'ils reviennent individuellement par la suite. Est-ce possible de prendre un arrêté pour stopper les manifestations sportives de VTT qui, en particulier, dégradent beaucoup les zones sensibles ?

M. Erard : oui, c'est une vraie problématique et cela dépend aussi des conditions du jour, du site...

M. Bertin : ne peut-on pas interdire les manifestations (VTT par exemple) en Natura 2000 ?

M. Belenguier : « La gestion » des manifestations sportives sur le site prend 2 formes complémentaires :

- il existe une démarche administrative selon l'importance et la nature de la manifestation qui permet de préciser le projet et vérifier s'il répond aux différents critères en vigueur (demande d'autorisation ou déclaration, évaluation des incidences Natura 2000...);
- une sensibilisation et une collaboration avec les organisateurs de manifestations sportives est réalisée afin par exemple d'améliorer la proposition initiale (exemple : modification d'itinéraires...).

Le SMPNRVA travaille à la mise en place d'un état zéro de ces manifestations, permettant de localiser les parcours, le nombre de manifestations et de participants sur le site afin d'engager ensuite une concertation auprès des communes (ayant une responsabilité dans les autorisations données aux organisateurs) et des organisateurs pour améliorer la prise en compte de la fragilité du site. Pour cela, il convient de travailler à l'échelle du site classé, qui est une échelle plus cohérente que le périmètre du site Natura 2000.

M. Montoloy : l'objectif est bien d'avoir une limite à l'échelle du site classé. Aujourd'hui environ 60 manifestations sportives sur le site classé.

M. Bertin : le Parc ne donne-t-il pas son avis ?

M. Gardes : le SMPNRVA donne parfois son avis, mais ce sont les services de l'Etat qui donnent les autorisations. Une vision d'ensemble est nécessaire.

M. Mercier : se pose aussi le problème des manifestations sans autorisation (exemple des raves party. 3 raves organisées en un mois sur la commune de Nébouzat). La commune de St-Ours rencontre les mêmes désagréments. Quelles possibilités au niveau des services de l'Etat pour améliorer la situation ?

M. Suquet : il y a environ une rave party par semaine dans le département. Des manifestations non soumises à autorisation si moins de 300 participants. Il est très difficile d'empêcher les installations. Un dispositif gendarmerie est mis en place lorsque les manifestations sont localisées. Il faudrait peut être intégrer les atteintes à l'environnement dans l'analyse de ces manifestations.

M. Erard : sur les déchets, cela progresse car ils sont mis en sac, mais les sacs restent quand même sur place !

M. Mercier : à mettre en lien avec le risque d'incendie aussi sur la zone.

Mme Hoarau : quelle est la différence entre les gardes nature et les gardes de l'ONCFS, l'ONF par exemple ?

M. Belenguier : le commissionnement n'existe plus pour l'instant pour les Gardes nature du Parc.

M. Gardes : ce n'est pas propre au SMPNRVA, il s'agit d'une décision nationale, et ce commissionnement pourrait être réintégré dans le cadre du projet de loi Biodiversité.

M. Porte : le commissionnement est un outil mais ne solutionne pas tout. Si la personne qui commet une infraction n'est pas coopérative, ca reste difficile. De plus, en cas de PV il faut un suivi juridique qui est parfois manquant.

M. Suquet : Constat à nuancer. Les procureurs ont une réponse pénale, ils appliquent la politique pénale et donnent des réponses, qui peuvent parfois être incomprises au niveau du terrain.

Contrats Natura 2000 :

Les 2 contrats Natura 2000 sur le Puy de Jumes et de Vichatel réalisés sur le site sont présentées.

Sur Jumes, M. Folleas précise que des opérations auront lieu durant l'hiver. Le pâturage (par 200 brebis, 2*1 mois) n'a cette année pu être réalisé en août (mais un passage a été réalisé au printemps), car la pousse d'herbe importante n'a pas nécessité une montée en estive. Le pâturage reste spécifique (petite surface, gardiennage...).

Sur Vichatel, le contrat est finalisé, et c'est à présent la question de l'entretien par pâturage qui est à pérenniser.

Le travail financé par Natura 2000 sur le Puy de Vichatel s'intègre à un projet plus global de mise en valeur de ce puy afin de proposer une alternative intéressante à la zone centrale tout en préservant son intégrité. Un programme d'action a été élaboré, une collaboration avec le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole (LEPA) de Rochefort-Montagne et le suivi de la rédaction de l'aménagement forestier des parcelles propriété du SMPNRVA ont été assurés.

Mesures Agri-Environnementales territorialisées :

La mise en œuvre des **Mesures Agri-Environnementales territorialisées** (MAEt), contractualisées en 2013 sur le site, ont été suivies. Diverses opérations d'entretien ont été entreprises (Puy des Gouttes, Pariou, Pourcharet, Montmeyre).

Les MAEt s'arrêteront en 2014. Le SMPNRVA travaillera à la possibilité d'une nouvelle contractualisation en 2016.

La partie Narse d'Espinasse, sur le territoire du Syndicat mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) est quant à lui intégré à un PAEc porté par le SMVVA, en lien avec le SMPNRVA.

En parallèle, grâce à un financement 100% CG63, une étude visant à qualifier l'état de conservation des habitats agro-pastoraux sur le site a été finalisée en 2014 (et donc essayer de qualifier les résultats des MAE). Cette étude constituera une base de suivi importante sur ces milieux.

Etudes :

Suite à l'étude menée en 2013 sur les chauves-souris forestières du site par Chauves-Souris Auvergne, des contacts ont été pris avec les propriétaires forestiers concernés par la présence de gîte arboricole à chauves-souris. Pour l'instant les échanges sont toujours en cours afin d'intégrer ces gîtes à la gestion forestière.

En 2014, afin de compléter cette étude sur la partie nord du site (en 2013, l'étude s'est concentrée sur la partie sud), Chauves-Souris Auvergne a réalisé des prospections de bâtiments en lien avec la commune de Volvic (4 Petits rhinolophes et 2 Murins à oreilles échancrées contactés), et des sessions de capture visant un suivi télémétrique des individus équipés d'émetteurs. La diversité d'espèces est très intéressante mais aucune chauve-souris n'a pu faire l'objet de suivi télémétrique (pas de femelles d'un poids suffisant pour supporter un émetteur capturées). L'étude sur le vivant reste aléatoire et un effort complémentaire (par exemple dans le cadre de la Réserve Naturelle Régional des Grottes de Volvic) serait intéressant.

Mme Hoarau : Combien de chauves-souris sont présentes ?

Mme. Durand : 24 espèces sur la chaîne des puys au sens large (pour 36 espèce en France).

M. Berthon : quelle intégration de cet enjeu pour la gestion forestière ?

M. Belenguier : des contacts sont pris avec les propriétaires pour en discuter. L'objectif étant que cela puisse se concrétiser dans les plans de gestion forestiers.

M. Gigault présente la Réserve Naturelle Régional des grottes de Volvic, officiellement créée le 23 septembre 2014 sur 60 ha. Inauguration le 10 décembre à Volvic. Un des sites majeurs d'hibernation en Auvergne (environ 500 chauve-souris d'une quinzaine d'espèces différentes).

LPO suit ce site, les cavités équipées de grilles de protection pour éviter le dérangement par le passé.

Un plan de gestion sera rédigé.

Les résultats des suivis hivernaux sur les grottes sont également présentés. Les résultats font du site un des secteurs importants pour l'hibernation des chauves-souris en Auvergne, mais montrent aussi une chute des effectifs de grands murins, à ce jour non encore expliquée.

En 2014, une étude a également été menée sur le site par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) sur les bryophytes (mousses). En attente des résultats définitifs, plusieurs constats se dégagent d'ores et déjà :

- ✓ une grande richesse floristique ;
- ✓ une inégale répartition de la bryoflore, avec des zones de concentration et des zones désertes ;
- ✓ des cortèges liés aux rochers d'un grand intérêt ;
- ✓ des impacts anthropiques extrêmement néfastes au cortège bryophytique : dans les forêts qui sont trop jeunes ou gérées trop lourdement (et qui ont pourtant un gros potentiel), dans les milieux ouverts qui sont ravagés par le pâturage ovin et que les bryophytes ont déserté ;
- ✓ la Narse d'Espinasse est très décevante, avec quelques espèces corticoles remarquables mais totalement dévastée par l'eutrophisation (sans doute irrémédiable...) ;
- ✓ le puy de Dôme est encore riche mais très dégradé ; plusieurs espèces remarquables n'ont pu être retrouvées ;
- ✓ les surfaces concernées par le site sont trop disjointes pour former un ensemble cohérent fonctionnel au plan bryophytique.

Sensibilisation :

En continuité des actions engagées en 2013, des animations scolaires et une animation grand public ont été réalisées sur le site. L'objectif : sensibiliser les locaux, enfants et adultes à ce territoire, sa richesse et ses problématiques.

Public cible et lieu de l'animation	Nombre participants
Classe de petite/moyenne et grande section à Ceyssat	22
Classe de CE2/CM1/CM2 à Ceyssat	18
Classe de moyenne et grande section à Saint-Genès-Champanelle	27
Classe de CE1 à Saint-Genès-Champanelle	24
« Grand Public » à Mazayes	33
Total	124

Le SMPNRVA a également participé à une journée d'échange organisée par le Centre Régional de la Propriété Forestières (CRPF) à destination des propriétaires forestiers de la Chaîne des Puys.

Compensation zone humide :

En 2013, la construction du centre de transfert du VALTOM à Saint-Ours a induit la destruction d'une zone humide pour une surface évaluée à 3600 m². Dans le cadre de la régularisation au titre de la police de l'eau, le VALTOM a recherché un terrain susceptible d'être affecté à des mesures compensatoires.

Après des échanges infructueux dans un premier temps, le SMPNRVA, lors d'une rencontre avec le Maire de Saint-Ours a émis l'hypothèse de cibler le Pré de Côme (en Natura 2000) comme zone cible pour la compensation [en accord avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne]. Suite à une visite de terrain avec les différents acteurs concernés, cette option a été retenue comme valide. Le dossier est donc en cours d'instruction auprès des services de l'Etat pour savoir si cette proposition est recevable. En cas de réponse favorable, des propositions de restauration de la zone humide seront émises en 2015 par le CEN Auvergne, en lien avec le SMPNRVA.

Projet de l'Association Syndicale Libre de Ceyssat :

Sur la commune de Ceyssat, une Association Syndicale Libre (ASL) a été créée en 2014. Son périmètre s'étend à l'ouest du Puy de Dôme.

2 objectifs à la création de cette ASL :

- une meilleure gestion de la forêt : un plan simple de gestion sera rédigé par le CRPF ;
- des projets de réouverture d'estive.

Des échanges et réunions ont ainsi été organisés entre les membres de l'ASL et le SMPNRVA afin de discuter des projets (tant forestiers et ouverture d'estives).

M. Chambonnière rappelle qu'à ce jour, il reste nécessaire de prouver les besoins agricoles avant d'aller plus avant sur les projets de réouverture. De plus, il précise que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a modifié les conditions d'autorisation de défrichement, autorisation nécessaire pour ce type de projet de réouvertures de milieu boisé. Maintenant l'autorisation de défrichement sera subordonnée à l'exécution, sur d'autres terrains, de travaux de boisement ou reboisement, ou d'autres travaux d'amélioration sylvicoles d'un montant équivalent.

Il est également précisé qu'il faudra tenir compte des enjeux environnementaux du secteur (présence potentielle de la chouette de tengmalm par exemple et autres espèces patrimoniales)

M. Belenguier : une phase importante administrative (nombreuses autorisations....) et des problèmes techniques seront à solutionner si le projet abouti.

Accompagnement de l'OGS Puy de Dôme :

L'Opération Grand Site (OGS) Puy de Dôme, portée par le CG63, est active sur le sujet de la biodiversité sur ce territoire. Des échanges réguliers (conseils, avis sur des cahiers des charges d'étude par le SM PNRVA...) sont réalisés.

De plus, en 2014, le SMPNRVA a réalisé une étude sur les forêts du périmètre OGS. Cette dernière, basée sur la mise en place de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), permet de cibler des secteurs forestiers d'intérêt patrimonial.

M. Porte présente l'étude et les résultats. Ceci constitue un premier état des lieux général. Globalement des notes d'IBP assez faibles avec de gros déficits au niveau au bois morts et des arbres de gros diamètres.

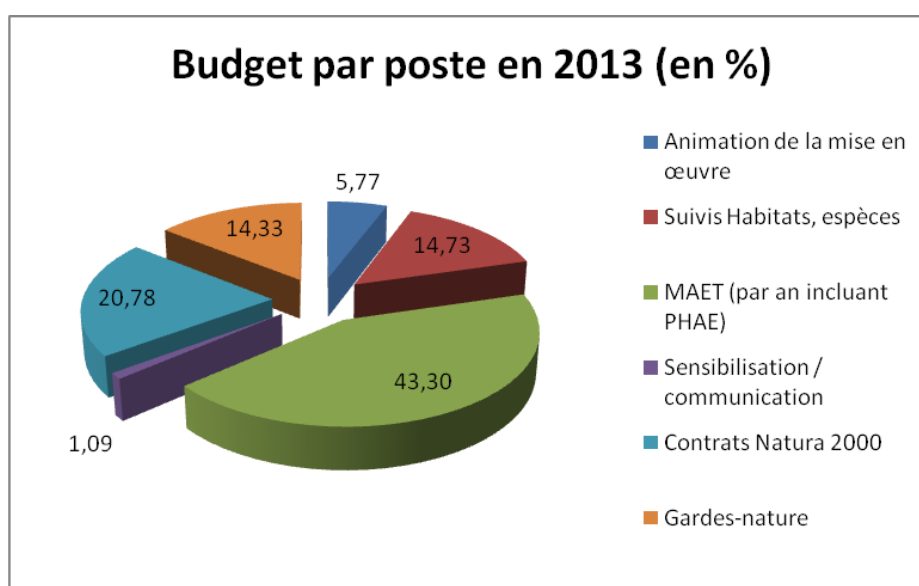
Les suites de cette étude seraient de travailler à la préservation des secteurs forestiers potentiellement intéressants en termes de biodiversité, et de manière générale d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière de ces parcelles.

Mme Bertin : est-il possible d'avoir connaissance de ces résultats ? Intéressant pour essayer de les intégrer à la gestion forestière.

M. Porte : tout à fait. L'étude est en cours de finalisation. Ensuite l'objectif serait de valoriser les résultats auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers.

Les budgets :

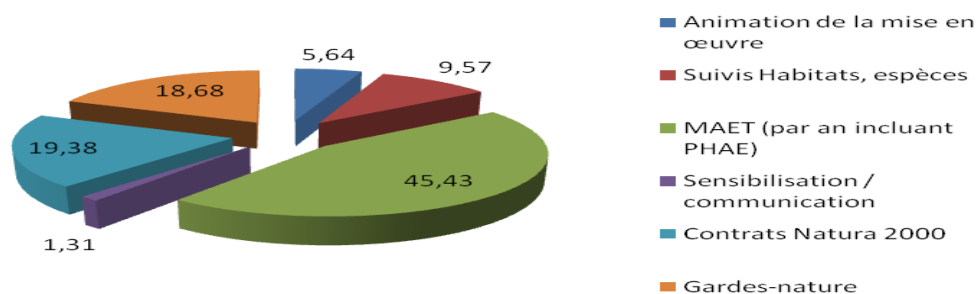
Action 2013	Budget en euro	Pourcentage
Animation	5540	5,77
Suivis Habitats, espèces	14150	14,73
MAET	41600	43,30
Sensibilisation / communication	1050	1,09
Contrats Natura 2000	19960	20,78
Gardes-nature	13768	14,33
TOTAL	96068	100



Action 2014	Budget en euros	Pourcentage
Animation	5165	5,64

Suivis Habitats, espèces	8760	9,57
MAET	41600	45,43
Sensibilisation	1200	1,31
Contrats Natura 2000	17750	19,38
Gardes-nature	17103	18,68
TOTAL	91578	100

Budget par poste en 2014 (%)



Questions diverses

L'animation du site Natura 2000 soulève des questions de fonds ou des idées qu'il est important de discuter avec les membres du COPIL. Pour cela, il est nécessaire d'organiser des temps d'échanges où les membres du COPIL puissent donner leurs avis, et guider ainsi l'action de l'animateur pour les années suivantes. 4 questions / idées ont été présentées aux membres du COPIL :

1) Les forêts : la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence ?

Les différentes études menées sur le site montrent que la forêt à l'échelle de la Chaîne des Puys, malgré un potentiel intéressant, dispose d'une « biodiversité » à améliorer, la problématique principale résidant dans une forêt jeune, monospécifique (pessière notamment), à rotation courte et gérée souvent par des coupes rases. Il y a toutefois des zones intéressantes. Une des solutions, « facile » à mettre en œuvre, réside dans la préservation de secteurs patrimoniaux identifiés lors des différentes études (enjeux habitats ou espèces), et dans la mise en place d'un réseau d'îlot de sénescence à l'échelle de la chaîne des puys.

Un travail d'animation auprès des propriétaires de forêts relevant du régime forestier, en lien avec le gestionnaire : l'ONF, constituerait un premier pas dans cette direction.

M. Fournier précise qu'il est envisageable de travailler aussi avec des propriétaires privés à ces questions de mise en place d'îlots de sénescence.

De plus, concernant une réflexion plus globale à l'échelle de la Chaîne des Puys, il semble important de travailler à un schéma de desserte à long terme tenant compte des enjeux environnementaux.

M. Porte : ne pas se focaliser sur le clivage résineux / feuillus. C'est surtout le mode de gestion qu'il faut prendre en compte.

M. Fournier : les futaies régulières d'épicéas arrivent à leur terme.

Mme Montoloy : sur la démarche de préserver certains secteurs, quel est l'avis du COPIL ?

M. Berthon précise que les îlots de sénescence ne sont pas l'unique solution, mais un outil intéressant qu'il conviendra d'intégrer à une réflexion plus globale sur la gestion forestière.

M. Belenguier précise que la proposition est centrée sur les îlots de sénescence car c'est un objectif atteignable. L'amélioration générale de la gestion des forêts doit aussi être travaillée, mais cela demande plus de temps.

M. Porte : les 2 sont importants. Les îlots apportant quand même la possibilité d'avoir des cycles de sylvigénèse complets qui ne sont pas intégrables dans des forêts gérées pour la production.

M. Berthon : le réseau d'îlots de sénescence est un des axes de la politique environnement de l'ONF, à présent mis en œuvre sur des forêts domaniales par exemple. Sur la Chaîne des Puys, il y a beaucoup de forêts jeunes, donc la question s'est peu posée, mais peut être intégrée, par exemple lors de la rédaction des aménagements sur le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) Volvic sources et volcans.

M. Belenguier : demande à l'ONF s'il est possible d'être tenu informé de la rédaction ou révision des aménagements forestiers à l'échelle du site classé par exemple ?

M. Berthon, fera passer le message en interne à l'ONF.

M. Gigault : un travail de sensibilisation est nécessaire auprès des élus (par exemple sur le SMGF Volvic sources et Volcans, début 2015). Les biens sans maître sont peut-être à intégrer à cette réflexion.

M. Fournier : un acteur à contacter récemment créé : Association syndicale propriétaire forestier Dôme Haute Combraille

M. Morge : quelle forme prendraient ces îlots concrètement ?

M. Belenguier : des zones de non intervention qu'il est nécessaire d'intégrer dans les plans de gestion forestiers. Dépend tout d'abord de négociation avec les propriétaires et gestionnaires.

M. Gigault : demande des précisions sur la carte présentée. Ce sont les îlots de sénescence proposés ?

M. Porte : c'est une carte non exhaustive qu'il faut compléter (par exemple avec les données espèces : oiseaux avec la LPO, les données issues de l'ensemble des études...).

M. Gigault : une collaboration entre LPO et SMPNRVA est nécessaire. A voir aussi pour intégrer d'autres groupes d'espèces.

M. Pradinas : un groupe de travail régional sur les forêts anciennes s'est créé. Objectif : identifier les secteurs ayant une continuité boisée depuis la carte de Cassini.

M. Porte : c'est un aspect déjà travaillé sur la Chaîne des Puys à partir de la carte d'Etat major, mais qui pourrait être amélioré.

2) La question de la filière ovine ?

L'un des enjeux du site Natura 2000 (qui recoupe les enjeux UNESCO, site classé...) est le maintien de zones ouvertes et des espèces et milieux associés. Pour répondre à cet objectif, plusieurs outils sont offerts par les différentes procédures (contrat natura 2000, Mesures agro-environnementales, appui aux estives...).

Il semble intéressant de pouvoir aussi réfléchir à des solutions plus « pérennes » en prenant en compte notamment la nécessité de garantir un revenu intéressant pour les exploitants d'estives, notamment une meilleure valorisation des produits.

Se pose ainsi la question générale de la filière ovine, et du comment travailler à l'amélioration durable des revenus (induisant un maintien de fait des surfaces en estives) ?

L'une des solutions évoquées passe par la mise en place de circuits courts.

Mme Bertin : la Chaîne des Puys est un secteur difficile avec des problématiques concrètes, par exemple l'impossibilité de pérenniser des bergers sur les estives. Le problème des conflits avec les visiteurs est important.

M. Gigault : la pédagogie doit être poursuivie auprès des visiteurs.

M. Morge : les problématiques de conciliation se posent notamment avec les visiteurs locaux plutôt qu'avec les touristes.

Mme Montoloy : la zone centrale est effectivement très fréquentée, mais la réflexion doit concerner l'ensemble de la Chaîne des Puys.

M. Mercier explique que la question est très complexe. Se pose d'abord la question de la pression foncière (les agriculteurs ont-ils/auront-ils besoin de ces estives ?). Dans 10/15 ans, il pourrait y avoir un délaissement des estives. Le revenu des éleveurs ovins s'est amélioré ces dernières années, et la problématique concerne aussi le renouvellement des exploitations (la filière ovine apparaît comme le parent pauvre). De nombreux éleveurs ovins approchent de la retraite.

Présence d'une race locale rustique : la rava.

M. Folleas : il y a peut-être une déprise locale, mais potentiellement des éleveurs venant de plus loin (ex : Aveyron) pourront être intéressés ? A ce jour, il y a encore une demande pour ces surfaces.

Mme Fargues : a-t-on imaginé des systèmes où les éleveurs pourraient être rémunérés (seulement) pour l'entretien des paysages et de la biodiversité ?

M. Belenguier : dans un contexte qu'on vient de décrire, il semble difficile de pouvoir lutter contre une possible fermeture des milieux seulement via des subventions publiques. Il semble plus pérenne de trouver des solutions économiquement viables, ancrées sur des activités économiques génératrices de revenus. On a des pressions, mais qui peuvent aussi être des atouts (proximité de Clermont, présence de races rustiques...).

Mme Hoarau considère qu'il y a un manque de signalétique/communication sur ce secteur.

La question de la signalétique/communication est également posée par les membres du COPIL. Il conviendrait d'améliorer le passage de l'information auprès des visiteurs. A ce jour, la signalétique manque. Par exemple : communiquer sur la présence de tel troupeau, appartenant à tel éleveur...

M. Morvan : effectivement, peu de signalétique sur le site. Un travail a été entamé sur les manifestations sportives, sur les chemins de randonnée... Une signalétique sur le secteur site classé de la commune d'Orcines va être engagée.

Mme Hoarau : des dépliants spécifiques pourraient être réalisés ? Incluant notamment une communication sur l'éleveur.

M. Montoloy : M. Morvan a mentionné la signalétique directionnelle qui sera mise en place. Cependant, dans un site classé, on évite la profusion de panneaux. Il faudra réfléchir au meilleur moyen de faire passer ce genre d'information pour sensibiliser aux activités agricoles du site.

M. Belenguier : si on va au bout de la réflexion, les visiteurs auraient peut être intérêt à accéder à des produits locaux issus des paysages et sites qu'ils fréquentent.

M. Folleas : des démarches ont été lancées (exemple : Volc'agneau). Il n'y a pas d'installation permettant l'abatage car il n'y a pas de filière établie.

M. Gigault : il serait intéressant de proposer des agneaux de la Chaîne des Puys aux consommateurs, par exemple via les circuits courts avec les collectivités locales. Il existe un potentiel, mais des outils manquent (abattoirs...). Une animation en ce sens serait intéressante. Le SMPNRVA peut faciliter ce débat.

M. Mercier : dans le cadre de l'inscription à l'UNESCO, n'est-il pas possible aussi de proposer à l'inscription cette activité et la race Rava ?

M. Montoloy : ce serait un autre dossier. La réflexion générale (pastoralisme, économie locale) est par contre prise en compte dans la démarche via le plan de gestion.

M. Morge : un gros chantier, mais intéressant.

M. Bertin : il y a un vrai potentiel de valorisation locale.

M. Gigault : un stagiaire visant à évaluer le potentiel économique d'une filière courte serait alors intéressant.

M. Erard : il est dommage que les éleveurs ovins, concernés au 1er chef par cette activité économique et paysagère, ne soient pas plus impliqués et organisés.

Mme Fargues : avez-vous pensé à d'autres espèces animales que le mouton (chèvre, lama ...) ?

Mme Montoloy : sur ce secteur géographique le mouton « Rava » reste emblématique.

3) Le pâturage sur les secteurs « abandonnés » ou difficiles

Actuellement, certains secteurs de la Chaîne des Puys, autrefois pâturés (car inclus dans un système d'élevage quelques peu différents) ont tendance à se refermer. Réintroduire ces surfaces dans des exploitations, est actuellement difficile (notamment parce qu'il faudrait dans l'idéal assurer un gardiennage des brebis).

La solution de proposer la mise en place d'un troupeau « hors sol », totalement financé par des fonds public, n'apparaît pas aujourd'hui souhaitable.

Une solution alternative serait de travailler avec un troupeau destiné au pâturage des zones en cours d'embroussaillage, cela durant quelques années suite à la remise en pâturage de ces secteurs (voir la possibilité du troupeau du LEPA de Rochefort Montagne). Le troupeau devrait être conduit par un berger (le financement de ce dernier sur des fonds publics étant à étudier).

M. Erard rappelle que ce sujet est lié à celui de la question de la filière ovine.

La proposition semble intéressante et à creuser sur le site.

4) Mise en place de journées « participatives » ?

L'une des problématiques du site réside dans la conciliation des usages. Beaucoup de visiteurs fréquentent le site, et souvent, les problèmes de cohabitation (non respect des propriétés privées, des ayants droits, du travail des éleveurs...) sont dus à des locaux (agglomération clermontoise).

Si le travail de sensibilisation / surveillance mené par les gardes nature reste indispensable, il peut être intéressant de travailler à une meilleure compréhension par les locaux du fonctionnement du site. Pour cela, les animations classiques (voire théoriques) ne sont pas adaptées. L'idée est plutôt d'organiser des « chantiers participatifs » thématiques afin que les participants puissent comprendre concrètement un des aspects du fonctionnement du site (exemple : le travail de berger, via l'aide à la mise en place de filets mobiles, l'entretien de lisières... l'entretien des sentiers).

Madame Hoarau : Des journées d'information sont elles prévues dans les écoles ?

M. Belenguier : c'est le travail engagé depuis 2013 avec les écoles des communes concernées par le site Natura 2000, et (depuis plusieurs années) par le SMPNRVA dans le cadre du projet « échanges villes-campagne », mais cet aspect pédagogie est complémentaire avec une action plus « grand public » visant à faire comprendre concrètement les problématiques des acteurs de terrain aux visiteurs.

M. Gigault exprime son inquiétude de voir toujours les mêmes personnes (déjà sensibilisées) participer. Les gens ont besoin d'aller sur le terrain, et pourquoi pas sous une forme festive qui peut être intéressante malgré tout.

L. Belenguier : avoir un public déjà sensibilisé qui participe est un risque, mais pourquoi ne pas le tester sur 1 an ou 2 puis aviser ? De plus l'objectif n'est pas de faire de l'animation classique en salle, mais bien de centrer sur le terrain en demandant aux participants de mettre la main à la pâte.

M. Pradinas : un événementiel sur le pastoralisme, type "fête des estives" est intéressante aussi car il participe de la sensibilisation à la question de la filière ovine.

M. Morvan : la communication auprès du public est permanente, il y a beaucoup de messages, et il est intéressant de travailler sur du concret.

Perspectives 2015

Les **perspectives d'actions 2015** sont présentées.

- Poursuite de l'animation territoriale et suivi des actions ;
- Suivi du chemin des chèvres et restauration sentier de Jumes-Coquille ;
- Suivi de la zone de compensation du Pré de Côme
- Suivi des Habitats et des espèces : stage sur l'état de conservation des milieux agro-pastoraux ;
- Finalisation du projet pédagogique auprès des écoles restantes ;
- Travail sur les aspects forestiers ;
- Gestion administrative et financière du site ;
- Evaluations des incidences ;
- Accompagnement projet ASL de CEYSSAT ;
- Présence des gardes nature.

M. Morvan clôture la réunion et remercie les participants.

**POUR TOUTE INFORMATION : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Montlosier 63 970 AYDAT
Luc Belenguier / Tel : 04 73 65 64 02 / Mail : natura2000@parcdesvolcans.fr**